

Date de dépôt : 5 février 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Avant toute réorganisation, quel bilan de l'objectif « un projet – un chef de projet » ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 janvier 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat dans son point de presse du 15 janvier 2014 a annoncé une réorganisation de l'office de l'urbanisme (OU) « pour une meilleure gestion du développement urbain du canton ». Dès le 15 janvier dernier, une nouvelle « organisation fondée sur une répartition territoriale en lieu et place de l'ancienne direction fonctionnelle » a en effet vu le jour. C'est ainsi que la direction des grands projets (DGP), la direction des plans d'affectation et requêtes (PAR) et la direction des missions opérationnelles (DMO) ont fait place à trois « directions du développement urbain (DDU) », à savoir Rive droite, Rive gauche et PAV/Interfaces CEVA. Cette réorganisation de l'OU vise notamment une plus grande efficacité.

Au nom de cette même efficacité, il conviendrait d'établir un bilan avant toute décision. Il apparaît en effet que 17 agents spécialisés ont été engagés entre 2010 et 2012 comme chefs de projet. Au moment où le conseiller d'Etat François Longchamp a pris la décision, que nous avons saluée, de recentrer les efforts sur 10 grands projets au lieu des 17 existants, afin de définir des priorités, le nombre de chefs de projet n'a quant à lui pas diminué, quand bien même le slogan de la DGP était « un projet – un chef de projet ».

Ma question est la suivante : le Conseil d'Etat a-t-il été informé de cette situation et peut-il expliquer la politique d'affectation des ressources de la DGP d'alors et de l'OU en général ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat rappelle que le programme des grands projets prévoyait une montée en puissance des moyens sur deux années consécutives (2011/12 et 2013) en vue de la prise en charge rapide de 18 grands projets en plus du projet Praille-Acacias-Vernets et des interfaces CEVA. Le budget 2012 a intégré l'engagement de 17 collaborateurs au DCTI, 11 collaborateurs au DIM et 6 collaborateurs au DSPE, sur un total initialement envisagé de 56 collaborateurs sur 2 ans.

Lors de l'établissement du budget 2012, le Conseil d'Etat a revu ces objectifs à la baisse, en supprimant les moyens additionnels initialement envisagés et en étalant le calendrier de lancement des grands projets, ce qui a conduit à en réduire le nombre et à les classer en deux catégories dans le cadre du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 : 10 grands projets prioritaires, 5 grands projets en préparation.

Les 17 agents spécialisés engagés par l'office de l'urbanisme dans le cadre de ce programme ont été répartis de la manière suivante : 10,6 ETP à la direction des grands projets, 4 ETP à la direction des missions opérationnelles (PAV et interfaces CEVA), 1 ETP à la direction des plans d'affectation et requêtes, 1 ETP au service des affaires juridiques. La réorganisation récente de l'office de l'urbanisme réaffecte ces ressources vers des missions pérennes d'élaboration des plans d'affectation et de conduite d'opérations, en les répartissant au sein des trois directions du développement urbain : DDU rive droite, rive gauche et PAV-interfaces CEVA. Chacune de ces directions a évidemment la tâche de poursuivre le développement des grands projets affectés à sa zone territoriale, lesquels s'intègrent tous dans la mission générale et pérenne de planification locale et de développement urbain de notre canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP